

LIEU DE FORMATION

1Pulse Formation
7 rue Jean Mermoz
78000 VERSAILLES

(Site accessible aux personnes en situation de handicap)

DURÉE

660 heures maximum personnalisées

Formation continue de 6 mois à 1 an

Formation en alternance de 6 mois à 2 ans

EFFECTIF

Accompagnement individuel

Session : Mars et Sept

Alternance : entrées et sorties permanentes

CONTACTS

Service formation
09 74 97 47 25

1pulseformation@gmail.com

Référent handicap
07 39 43 43 77

OBJECTIFS

Collaborateur(trice) direct(e) d'un service, d'un cadre supérieur ou d'un chef d'entreprise, il(elle) est chargé(e) d'assister dans la gestion et l'organisation administrative de sa direction.

L'assistant de direction, sous la responsabilité de sa hiérarchie, exerce son métier en toute autonomie, dans le respect de la confidentialité, en appréciant les urgences et les priorités. Dans un contexte de plus en plus cosmopolite, la fonction d'assistant de direction requiert un niveau d'anglais permettant de communiquer avec spontanéité et aisance aussi bien à l'écrit qu'à l'oral.

PROGRAMME

Ce titre est composé de 3 blocs de compétences. Chacun peut être validé indépendamment.

Bloc 1 : Assister au quotidien le dirigeant et faciliter sa prise de décision

Bloc 2 : Gérer le traitement, l'organisation et le partage de l'information

Bloc 3 : Assister la direction dans la gestion de projets et dossiers spécifiques

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Vous êtes encadré par votre responsable pédagogique. Vous bénéficiez d'un parcours personnalisé correspondant à vos capacités et compétences. Les séances de formation sont ainsi animées par un spécialiste métier, possédant à minima un diplôme de niveau V Européen ou expert reconnu. Vous pouvez suivre un parcours flexible alternant des phases de face à face, en groupe ou des travaux à distance (vidéo-conférence, plateforme e-learning, projets tutorés...).

PROFIL FORMATEUR

Professionnel expérimenté maîtrisant les outils pédagogiques.

SUIVI ET VALIDATION

Trois évaluations en cours de formation, un Livret d'évaluation obligatoire et un examen final devant un jury professionnel.